

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 38 /2025

Annaba le, 20/01/2025

A

Monsieur : Kouarta Nassim  
Cooperative Selsabil Bat A Local N°04 Annaba

**OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.**

**Projets : Travaux Câble FO pour Modernisation 23\_URADKZO\_01\_SRO6\_Lot 1**

Bon de commande N° : 417 du 29/12/2024, ODS N° : 425/2024 du 29/12/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous a été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 07/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 21/10/24, et après une visite de vérification effectuée en dates du 19 Janvier 2025 il a été constaté que le taux d'avancement est très faible et en inadéquation avec le délais consommé (13 jours consommés sur 23 jours accordés) , aussi les moyens humains et matériels déployé pour la réalisation de ce projet ne sont pas en adéquation à vos engagements dans le cahier des charges.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré pour la réception du chantier dans les délais prescrits et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



2025 01 21

Le Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad